

Arrondissement  
de MULHOUSE

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal

élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
22

Conseillers absents :  
11

Séance ordinaire du 04 avril 2024  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le quatre avril de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, M. Olivier BECHT, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (13) :**

Mme. Catherine MATHIEU-BECHT (*ne prenant part ni au débat ni au vote du point relatif à la PASSERELLE*)

M. Philippe WOLFF

M. Patrice NYREK (*ne prenant part ni au débat ni au vote du point relatif à la PASSERELLE*)

Mme Valérie MEYER

Mme Dominique THOMAS

M. Adriano MARCUZ

M. Alain DREYFUS

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Guileine LEVY

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

Mme Bilge BAYRAM

Mme Véronique FLESCH

M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

### Point 9 de l'ordre du jour

#### Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier de jardinage entre la Ville de RIXHEIM (MSI) et la crèche de la Passerelle

Dans le cadre des rencontres intergénérationnelles, la Crèche du Trèfle et les membres de la Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la ville de RIXHEIM souhaitent organiser les ateliers de jardinage à la crèche de la Passerelle.

Ces ateliers de jardinage offriront l'opportunité de favoriser les échanges entre les générations, permettront de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que de créer un lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

La convention ci-jointe définit les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle, et la ville de RIXHEIM, MSI et ses bénévoles.

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de la convention d'intervention d'atelier de jardinage entre la Ville de RIXHEIM et la Passerelle
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 09 avril 2024

Le Maire,  


Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

### Voies et délais de recours

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

## CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE JARDINAGE ENTRE LA VILLE DE RIXHEIM (MSI) ET LA CRECHE DE LA PASSERELLE

### Entre les soussignés :

Centre Social et Relais Culturel La Passerelle - Crèche du Trèfle, situé, Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim, représenté par son Président, M. Philippe WOLFF, Ci- après dénommé « le gestionnaire » ,

ET

La Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la ville de RIXHEIM et ses membres, Madame Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, bénévoles de la MSI, sis à la Mairie de Rixheim, 28 rue Zuber, 68170 Rixheim, représentée par Madame Rachel BAECHEL, Maire de RIXHEIM.

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Définition

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle, et la ville de RIXHEIM, MSI, et ses bénévoles, Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, concernant l'animation des ateliers de jardinage à la crèche.

#### Article 2 : Objet

Les objectifs généraux de la mission sont :

- Développer des rencontres intergénérationnelles afin de provoquer des temps de convivialité entre les enfants de la crèche et les bénévoles de la MSI
- Sensibiliser les enfants à la protection de la nature
- Partager des savoirs
- Créer du lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

#### Article 3 : Déroulement

Les séances se dérouleront de 9h30 à 11h, dans les locaux de la crèche (Allée du chemin vert, La Passerelle, à RIXHEIM), pour 2 groupes de 6 enfants, encadrés par 2 adultes (soit deux professionnelles ou une professionnelle et un parent). Il est prévu de réaliser des interventions de jardinage d'avril à juillet 2024.

#### Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Lundi 8 avril, jeudi 18 avril, jeudi 2 mai, lundi 13 mai, jeudi 23 mai, lundi 3 juin, jeudi 13 juin, lundi 24 juin, Vendredi 5 juillet (Fête de fin d'année de la crèche).

Un extrait du casier judiciaire des bénévoles MSI devra être fourni avant le début des animations.

**Article 4 : Rémunération**

Le coût des séances est gratuit

**Article 5 : Assurances**

Les activités étant organisées dans le cadre de la crèche de La Passerelle, les accidents qui pourraient survenir dans le cadre de ces activités sont assurés par La Passerelle, y compris en cas de responsabilités des bénévoles de la MSI (pour lesquelles, de manière accessoire, la ville a souscrit une assurance en responsabilité civile).

Fait en deux exemplaires à Rixheim, le

Pour la Passerelle,

Son Président,

Pour la Ville de RIXHEIM,

Son Maire,

Philippe WOLFF

Rachel BAECHTEL